

INFORMATIONS DESTINÉES AUX CANDIDATS ET CANDIDATES

**Responsable de la communication - Adaptation
écosystémique du Pacifique aux changements
climatiques (projet PEBACC+)**

SOMMAIRE

A. INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE PROE

B. PROJET PEBACC+

C. DESCRIPTION DU POSTE

D. RÉMUNÉRATION GLOBALE ET CONDITIONS D'EMPLOI

E. RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

A. Informations générales sur le PROE

Le *Programme régional océanien de l'environnement* (PROE) est l'organisation régionale fondée par les États et par les autorités du Pacifique, chargée de protéger et de gérer l'environnement et les ressources naturelles de la région.

Son siège se trouve à Apia, au Samoa. Il dispose également de bureaux régionaux aux Fidji, en République des Îles Marshall et à Vanuatu.

Près de 150 personnes travaillent pour le PROE ; il dispose d'un budget annuel d'environ 35 millions d'USD pour l'année 2022.

Le lancement du PROE, en 1993, a démontré à la communauté internationale l'engagement profond des États et des autorités des îles du Pacifique en faveur d'une meilleure gestion de l'environnement, dans le cadre du développement durable.

Les orientations stratégiques du PROE sont clairement définies dans son Plan stratégique 2017-2026. Ce plan définit le mandat, la vision et les programmes de l'organisation, et insiste sur l'importance d'une prestation efficace de services aux États et aux territoires Membres du PROE.

Mandat

Le **mandat** du PROE est de promouvoir la coopération dans la région du Pacifique et de fournir une assistance aux pays et territoires insulaires du Pacifique afin de protéger et d'améliorer son environnement et de garantir un développement durable pour les générations actuelles et futures.

Vision

Le PROE est régi par sa **vision de l'avenir** :

« Un environnement océanien résilient, garant de nos modes de vie et de notre patrimoine naturel, en harmonie avec nos cultures ».

Membres

Le PROE a pour Membres 21 pays et territoires insulaire du Pacifique :

▪ Samoa américaines	▪ Îles Mariannes
▪ Îles Cook	▪ Palaos
▪ États fédérés de Micronésie	▪ Papouasie-Nouvelle-Guinée
▪ Fidji	▪ Samoa
▪ Polynésie française	▪ Îles Salomon
▪ Guam	▪ Tokélaou
▪ Kiribati	▪ Tonga
▪ Îles Marshall	▪ Tuvalu
▪ Nauru	▪ Vanuatu
▪ Nouvelle-Calédonie	▪ Wallis-et-Futuna
▪ Nioué	

et 5 États Membres dits « métropolitains », ayant des intérêts directs dans la région :

- Australie
- France
- Nouvelle-Zélande
- Royaume-Uni

- États-Unis d'Amérique

Buts et objectifs du PROE

Le PROE poursuit le renforcement et l'ajustement de ses capacités institutionnelles, de ses compétences et de ses systèmes afin de mieux soutenir ses Membres en leur offrant, ainsi qu'à leurs partenaires, des services plus intégrés, plus réactifs et plus rentables, tout en améliorant la coordination des initiatives ayant cours à l'échelle régionale.

Les Membres océaniques et métropolitains sont convenus de ce que le Plan stratégique du PROE doit couvrir une période de dix ans afin de traiter des priorités essentielles pour l'environnement, ainsi que des priorités stratégiques en matière de stratégie sociale et de gouvernance, et qui se retrouvent dans les buts et objectifs régionaux de la Stratégie, ainsi que dans les « Valeurs » fondamentales du PROE.

Objectifs régionaux

- **Objectif régional 1** : les peuples océaniques bénéficient d'une meilleure résilience face aux changements climatiques ;
- **Objectif régional 2** : les peuples océaniques bénéficient d'écosystèmes insulaires et océaniques sains et résilients ;
- **Objectif régional 3** : les peuples océaniques bénéficient de l'amélioration de la gestion des déchets et d'une meilleure maîtrise de la pollution ;
- **Objectif régional 4** : les peuples océaniques et leur environnement bénéficient des engagements pris en faveur des bonnes pratiques de gouvernance environnementale et de leur application.

Objectifs organisationnels

- **Objectif organisationnel 1** : le PROE dispose de systèmes d'information, de connaissances et de communications qui fournissent les bonnes données aux bonnes personnes au bon moment et influencent de façon positive les changements organisationnels, comportementaux et environnementaux ;
- **Objectif organisationnel 2** : Le PROE dispose de procédures multidisciplinaires concernant l'exécution des programmes et le soutien apporté aux Membres pour l'élaboration de stratégies et de politiques au niveau national et régional ;
- **Objectif organisationnel 3** : Le PROE bénéficie d'une base de financement fiable et pérenne permettant d'obtenir des résultats dans le domaine environnemental, dans l'intérêt de la région des îles du Pacifique, et gère ses programmes et son fonctionnement de manière à respecter le budget convenu ;
- **Objectif organisationnel 4** : Le PROE joue un rôle de premier plan et s'implique dans des partenariats et des projets collaboratifs fructueux ;
- **Objectif organisationnel 5** : Le PROE peut compter sur un groupe de personnes dotées des dispositions, des connaissances et des compétences qui lui permettront de concrétiser sa vision régionale commune.

Les valeurs du PROE

Le PROE aborde les défis environnementaux auxquels est confronté le Pacifique en se fondant sur quatre **valeurs** simples. Ces valeurs se retrouvent dans tous les aspects de notre travail :

- Nous valorisons l'**environnement**.
- Nous valorisons notre **personnel**.
- Nous valorisons la **prestation de services** ciblés et de haute qualité.
- Nous valorisons l'**intégrité**.

B. Projet PEBACC+

De 2015 à 2020, le PROE a mis en œuvre le projet Adaptation écosystémique du Pacifique aux changements climatiques (PEBACC+) (PEBACC) à Fidji, au Vanuatu et aux Îles Salomon, avec un budget de 4,9 M€, financé par l'Initiative internationale pour le climat du Gouvernement allemand. Suite à cette première phase et sur la base des principaux résultats, rendements et enseignements tirés, une deuxième phase a été conçue et soumise à l'appel à projets régionaux 2020 dans le cadre de l'Initiative Kiwa pour renforcer les activités existantes, les diversifier, intégrer l'adaptation fondée sur les écosystèmes (EbA) dans les politiques publiques pour en garantir la pérennité, et étendre l'approche à d'autres territoires : Nouvelle-Calédonie et Wallis-et-Futuna.

Officiellement lancé en mars 2020, l'« Initiative Kiwa – Solutions basées sur la nature pour la résilience climatique » (www.kiwainitiative.org) est le tout premier programme à réunir cinq donateurs (France, Union européenne, Canada, Australie et Nouvelle-Zélande) et des partenaires régionaux/nationaux autour d'un objectif commun : améliorer l'accès aux financements pour une adaptation aux changements climatiques fondée sur les droits, sensible au genre et socialement inclusive par le biais de solutions basées sur la nature pour les États et les territoires insulaires océaniques (ÉTIO), y compris les autorités locales, nationales et régionales, ainsi que les organisations de la société civile. Prendre des mesures pour protéger la biodiversité (conservation/restauration) et définir des solutions basées sur la nature (NbS) pour anticiper, réduire les vulnérabilités et renforcer les capacités d'adaptation des États et les territoires insulaires océaniques (ÉTIO) face aux changements climatiques sont les principes directeurs fondamentaux de l'Initiative.

Le projet « Adaptation écosystémique du Pacifique aux changements climatiques (PEBACC+) - PEBACC+ » est un projet régional de l'Initiative Kiwa et le PROE s'est vu accorder 4 millions d'euros par l'Initiative Kiwa à travers l'Agence française de développement (AFD) et 1,8 million d'euros par le Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM) pour sa mise en œuvre. Ce projet, d'une durée de 4 ans, vise à renforcer la résilience des écosystèmes, des économies et des populations des Fidji, du Vanuatu, des Îles Salomon, de la Nouvelle-Calédonie et de Wallis-et-Futuna face aux impacts des changements climatiques. L'objectif spécifique du projet PEBACC+ est de développer, de soutenir et d'institutionnaliser l'approche fondée sur l'écosystème de l'adaptation aux changements climatiques dans les pays et territoires cibles.

Le projet est organisé autour de trois composantes :

- **Composante 1** : Renforcer l'expérience des parties prenantes dans la mise en œuvre pratique de l'EbA et des solutions basées sur la nature (NbS) en tant que stratégie d'adaptation aux changements climatiques aux Fidji, au Vanuatu et aux îles Salomon.
- **Composante 2** : Intégrer et appuyer la mise en œuvre de l'approche EbA et NbS comme stratégie contribuant à l'adaptation aux changements climatiques en Nouvelle-Calédonie et à Wallis & Futuna.
- **Composante 3** : Renforcer la coopération régionale entre les pays et territoires du Pacifique dans le domaine de l'EbA en favorisant le partage des expériences et des enseignements tirés des projets pour accroître la résilience des populations et assurer la pérennité des activités de mise en œuvre de l'EbA.

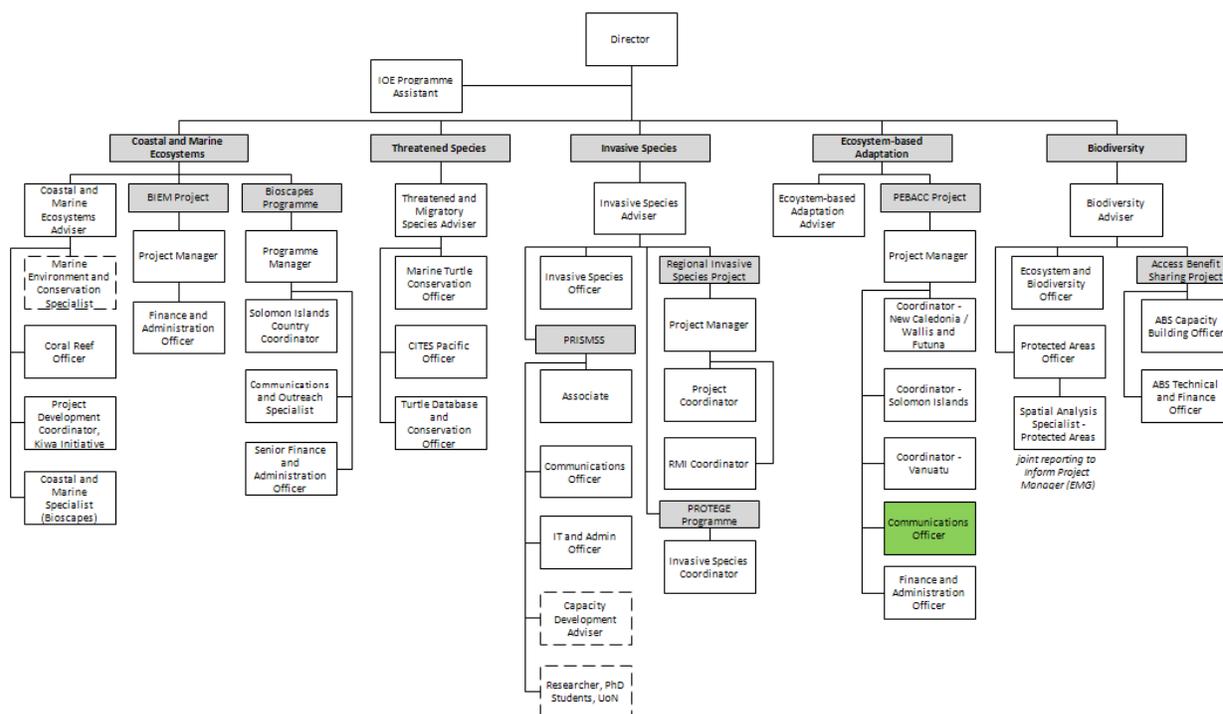
Le projet sera coordonné et géré à partir du bureau du PROE à Suva, Fidji.

Le projet PEBACC+ nécessite les services d'un responsable de la communication compétent et expérimenté qui sera basé au bureau du projet à Suva, Fidji, dont le rôle consistera à satisfaire les besoins en communication du projet.

C. DESCRIPTION DU POSTE

Titre du projet :	Responsable de la communication, PEBACC+ projet (CO PEBACC+)
Programme :	Écosystèmes insulaires et océaniques
Équipe :	Adaptation fondée sur les écosystèmes - Unité de gestion du projet PEBACC + (UGP)
Rend compte à :	Chef de projet PEBACC+
En charge de : (Effectif total du personnel)	S.O.
Objectif du poste :	<p>Le présent poste a été créé pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> Élaborer et fournir du contenu, des produits, des médias, du matériel de synthèse et des formations en matière de communication et de sensibilisation afin de soutenir les résultats du projet PEBACC+.
Date :	Septembre 2022

Contexte de l'organisation



Domaines de résultats clés

Le poste de **responsable de la communication du projet PEBACC+** concerne les domaines de résultats clés suivants :

1. Élaboration et mise en œuvre de la stratégie de communication
2. Contenu des communications et méthodologies de sensibilisation
3. Communication interne
4. Promotion des principaux résultats et des enseignements tirés
5. Soutien à la mise en œuvre du programme

Les exigences, les attentes et les normes de performance pour les fonctions ci-dessus sont identifiées de manière générale ci-dessous.

Le titulaire du poste est responsable de	Le titulaire du poste réussit lorsque
<p>1. Élaboration et mise en œuvre de la stratégie de communication</p> <p>a) Diriger l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de communication et de visibilité pour PEBACC+ aux niveaux régional, national, provincial et communautaire, en suivant la stratégie et les directives de communication de l'Initiative Kiwa.</p> <p>b) Travailler avec l'équipe de communication et de sensibilisation du PROE, le coordinateur du développement du projet Kiwa et d'autres membres du personnel concernés du PROE pour coordonner et faciliter les activités de communication du projet PEBACC+.</p> <p>c) Travailler avec le responsable des finances et de l'administration du programme pour coordonner et gérer tous les services, fournitures et équipements financés conformément aux procédures d'acquisition du PROE.</p> <p>d) Collaborer avec le responsable de la communication du secrétariat de l'Initiative Kiwa pour la réalisation de produits de communication et contribuer activement à la « communauté Kiwa ».</p> <p>e) Collaborer avec les partenaires et les fournisseurs pour l'élaboration de produits communs.</p> <p>f) Diriger l'élaboration des activités de communication pour l'ensemble du Programme.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Un plan de communication et de visibilité pour le projet PEBACC+, destiné aux niveaux régional, national, provincial et communautaire, est élaboré. • La communication et la sensibilisation dans le cadre du projet PEBACC+ sont réalisées de manière structurée avec des approches adaptées aux besoins spécifiques des différents publics. • PEBACC+ bénéficie d'une couverture médiatique régulière dans les cinq pays et territoires abritant le projet et dans d'autres forums appropriés. • Les procédures d'embauche des consultant.es et des prestataires de service sont mises en œuvre conformément aux procédures du PROE en matière de passation de marchés. • Il existe des preuves d'une bonne relation de travail entre PEBACC+ et le personnel concerné du programme PROE, y compris le responsable de la coordination du développement du projet Kiwa et la division du changement climatique. • Toutes les activités et produits de communication du projet sont conformes à la stratégie, aux directives et au manuel de communication de l'Initiative Kiwa. • Les contrats avec les prestataires de services sont bien gérés et le secrétariat de l'Initiative Kiwa est consulté avant que les produits ne soient publiés.

<p>2. Contenu des communications et méthodologies de sensibilisation</p> <p>a) Concevoir et produire des supports de communication en anglais et en français pour différents groupes et niveaux cibles (communauté, gouvernement provincial et national, agences et organisations régionales) en utilisant divers médias (par exemple, brochure, vidéo, internet, radio, etc.)</p> <p>b) Fournir des éléments de communication pour les présentations, les publications et les rapports du projet (conception, mise en page, graphiques, etc.).</p> <p>c) Fournir des présentations de projet de haute qualité à divers publics de temps à autre.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Un éventail de supports de communication efficaces et de haute qualité est élaboré et régulièrement diffusé. • Des supports efficaces sont élaborés pour faciliter les formations et les ateliers. • Le projet met sur pied des bannières, des brochures, des affiches, des rapports de synthèse et des rapports techniques de grande qualité à temps et dans le respect du budget. • Des commentaires positifs sont reçus sur les présentations PEBACC+.
<p>3. Communication interne</p> <p>a) Assurer un flux d'informations adéquat, des discussions et un retour d'information entre les différents partenaires du projet.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Tous les partenaires du projet disposent du même niveau d'information sur les activités et la mise en œuvre du projet. • Des avis des partenaires du projet et des informations sur les risques discutés au niveau de la gestion du projet.
<p>4. Promotion des principaux résultats et des enseignements tirés</p> <p>a) Recueillir des informations sur les principaux résultats et les enseignements tirés de la mise en œuvre du projet et des partenaires.</p> <p>b) Produire du matériel de connaissance qui peut être diffusé et promu dans toute la région.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les leçons apprises sont diffusées dans toute la région auprès du public cible concerné. • Les connaissances du projet sont intégrées et durablement accessibles dans les bases de données et les pôles de connaissances pertinents.
<p>5. Appui à la mise en œuvre du Programme</p> <p>a) Travailler avec le chef de projet pour gérer la ligne budgétaire des communications du projet dans la conception, la production et la livraison des résultats.</p> <p>b) Apporter un soutien au chef de projet et aux autres membres du personnel du projet, le cas échéant, en veillant à ce que les messages clés du projet soient inclus dans toutes les réunions et manifestations principales.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Des produits de communication et de sensibilisation sont produits pour le Programme conformément à l'allocation budgétaire ; le budget est employé de façon rationnelle. • Un soutien est apporté au chef de projet et au projet pour veiller à ce que les messages clés du projet soient inclus dans toutes les réunions et tous les événements principaux.

Remarque

Les normes de performance ci-dessus sont fournies uniquement à titre indicatif. Les mesures de performance précises pour ce poste devront faire l'objet d'une discussion plus approfondie entre le titulaire du poste et le chef de projet dans le cadre du système de développement des performances du PROE.

Cette section pourrait être reprise dans le Plan d'amélioration des résultats personnels du candidat ou de la candidate sélectionné-e.

Complexité du travail

Les tâches suivantes sont généralement les plus exigeantes :

- Développer et mettre en œuvre un plan de communication et de visibilité pour PEBACC+ en accord avec la stratégie de communication et les directives de l'Initiative Kiwa.
- Réaliser avec succès et dans les délais les objectifs de communication.
- Gérer les relations avec les prestataires de services, les bailleurs et les partenaires.
- Collaboration et cohérence entre les pays du projet PEBACC+, notamment avec les pays et territoires d'outre-mer francophones.

Relations fonctionnelles et compétences connexes

Principaux contacts internes ou externes	Nature du contact le plus courant
<p>Externe</p> <ul style="list-style-type: none"> • Parties prenantes à tous les niveaux du projet PEBACC+ • Secrétariat de Kiwa et AFD • Prestataires de services • Partenaires clés (ONG et agences gouvernementales) 	<ul style="list-style-type: none"> • « Étude de marché » afin de déterminer les besoins, soft training • Contractuelle • Liaison • Conseils, appui technique et collaboration
<p>Interne</p> <ul style="list-style-type: none"> • Programmes « Écosystèmes insulaires et océaniques » et « Résilience face aux changements climatiques » • Équipe du PROE chargée de la communication et de la sensibilisation • Coordinateurs nationaux du projet PEBACC+ 	<ul style="list-style-type: none"> • Appui technique et échange d'informations • Collaboration et échange d'informations

Niveau de délégation

Le ou la titulaire du poste :

- Supervise le budget de communication du projet
- Peut négocier avec les prestataires pour les services

Profil personnel

Cette section vise à définir les connaissances requises pour le poste pour atteindre une pleine efficacité. Il peut s'agir d'une combinaison de connaissances et d'expériences, de qualifications ou d'un niveau équivalent de formation acquis par l'expérience, ou des principales compétences, attributs ou qualifications propres à ce poste.

Qualifications**Indispensables**

1. Licence en sciences/communication générale, marketing ou dans un domaine connexe.

Connaissances et expérience**Indispensables**

2. Une vaste expérience d'au moins 5 ans en communication, de préférence dans le domaine de la gestion environnementale, de la protection de la biodiversité, du changement climatique ou d'autres domaines connexes.
3. Connaissances et expérience avérées :
 - a) concepts acceptés et émergents dans le domaine des communications, de préférence en relation avec les enjeux de développement durable et environnementaux, principes de la communication ;
 - b) difficultés et enjeux en matière d'environnement dans la région du Pacifique insulaire.
4. Excellentes compétences en matière de rédaction, d'édition et de communication orale en anglais (la connaissance du français serait un plus), ainsi que des compétences et une capacité avérée à synthétiser des informations scientifiques et juridiques complexes et à les communiquer efficacement à des publics multiples.
5. Excellente connaissance de la région des îles du Pacifique, capacité à travailler et à collaborer au sein d'une équipe multidisciplinaire et multiculturelle, avec une solide expérience dans l'établissement et le maintien de relations efficaces avec un groupe de personnes diverses, y compris le gouvernement, les ONG et divers groupes de parties prenantes à différents niveaux.
6. Connaissances informatiques approfondies (niveau expert) des méthodes de publication assistée par ordinateur, des médias sociaux et d'autres outils de communication.
7. Faire preuve d'initiative pour sortir des sentiers battus, notamment en ce qui concerne la résolution de problèmes, l'établissement de priorités et le respect des délais du plan de travail, ainsi que pour

relever les défis et les exigences d'un projet régional, y compris de solides compétences en matière d'organisation, de gestion du temps, de coordination et de facilitation.

Capacités essentielles, attributs et compétences propres au poste

Les niveaux suivants sont d'ordinaire attendus pour atteindre une pleine efficacité :

Niveau expert	<ul style="list-style-type: none">• Capacité à concevoir des stratégies et des produits de communication efficaces
Niveau avancé	<ul style="list-style-type: none">• Maîtrise des logiciels de communication• Connaissance des questions environnementales et climatiques dans le contexte de la région du Pacifique• Compréhension générale du fonctionnement et des interactions entre les systèmes socio-politiques et les écosystèmes
Connaissances pratiques	<ul style="list-style-type: none">• Approches en matière d'adaptation écosystémique, p. ex. l'approche dite « du massif au récif »• Programmation du développement• Logiciels open source et outils de planification basés sur le Web• Synthétiser la législation
Sensibilisation	<ul style="list-style-type: none">• Plan stratégique du PROE• Programmes de travail et structure du PROE

Comportements essentiels

Il est attendu des fonctionnaires du PROE qu'ils adhèrent aux valeurs de l'organisation et à son code de conduite, qui revêtent une importance essentielle dans le cadre de l'amélioration des résultats personnels :

- Esprit d'initiative en matière d'environnement
- Prestation de services
- Valorisation de notre personnel
- Intégrité

Modification de la description de poste

Des modifications à la description du poste peuvent s'avérer nécessaires de temps à autre en raison de la nature changeante de notre environnement de travail (entre autres du fait de nouvelles exigences technologiques ou de changements législatifs). Cette description de poste peut être revue dans le cadre de la préparation de la planification des performances pour le cycle de performances annuel ou selon les besoins.

D. RÉMUNÉRATION GLOBALE ET CONDITIONS D'EMPLOI

« En raison de la pandémie de COVID-19 qui touche la région et de la priorité donnée par le Secrétariat du PROE à la sécurité, à la santé et au bien-être de son personnel, veuillez noter que d'éventuels retards pourraient survenir dans la prise de rendez-vous. Il sera possible d'aborder cette question en profondeur avec les candidats et candidates sélectionnés ; toute affectation ou recrutement ne seront envisagés que lorsque les conditions dans la région permettront l'intégration de nouveaux et nouvelles membres du personnel. Dans le cadre du plan d'urgence de préparation et de réponse aux urgences du PROE COVID-19 (CV-19EPRCP), tout le personnel du PROE doit être entièrement vacciné, et les cartes de vaccination doivent être présentées lors de la confirmation de la nomination ».

Lieu d'affectation : Suva, Fidji.

Durée : La nomination a une durée allant jusqu'à la fin du mois de Janvier 2026. Nous ne prévoyons aucun renouvellement à la fin du contrat, car il s'agit d'un poste propre au projet.

Salaire : Le salaire est libellé en droit de tirage spécial du Fonds monétaire international (DTS). La rémunération pour ce poste correspond à l'échelle salariale 9 du barème des traitements du PROE. Le salaire de base sera de 26 802 DTS par an. Actuellement, l'équivalent est de 42 619 USD par an. Après confirmation de la probation, le salaire sera ajusté à 30 153 DTS, ce qui équivaut à 47 947 USD par an. Tous les postes ont fait l'objet d'une évaluation afin de rendre compte du niveau de responsabilité, d'expérience et de qualification requis.

Ajustements : Les salaires et les indemnités du personnel recruté au niveau international sont payés en monnaie locale et ajustés chaque mois en fonction de la moyenne mensuelle de la valeur du DTS par rapport au SAT au moment du traitement du paiement du salaire. Les fluctuations du DTS seront cependant limitées à une fourchette de 5 % par rapport à un point de référence fixé annuellement. La rémunération est versée mensuellement en équivalent monnaie locale. Le taux de change international au moment de la rédaction du présent document est d'environ 1,00 USD = 2,4 SAT.

Mandat: Pour le personnel recruté en dehors des frontières des Fidji, le mandat commence dès le jour où le candidat retenu quitte son domicile pour prendre ses fonctions. La nomination est subordonnée à un examen médical satisfaisant, comprenant une vaccination complète contre la COVID-19 et un extrait de casier judiciaire vierge, ainsi qu'à une période d'essai de 6 mois.

Une nomination peut être résiliée à la suite i) de l'expiration de la période désignée ii) de la remise d'un préavis d'un mois par l'une des deux parties iii) sans préavis d'aucune des parties, sous réserve du paiement d'un mois de salaire comme indemnité compensatrice de préavis ou iv) d'un renvoi avec ou sans préavis pour raison disciplinaire.

Évaluation des performances : L'évaluation des performances annuelles et les primes qui y sont corrélées reposent sur le processus d'amélioration des performances personnelles du Secrétariat.

POUR LE PERSONNEL RECRUTÉ EN DEHORS DES FRONTIÈRES DES FIDJI, LES CLAUSES SUIVANTES S'APPLIQUENT :

Frais de déménagement : Le PROE prendra en charge certaines dépenses liées à la nomination et au licenciement du personnel recruté à l'extérieur des Fidji, à savoir le transport et l'hébergement en cours de route pour la personne nommée et les personnes à charge qui l'accompagnent entre le point de recrutement et Suva, ainsi que le transport retour, par l'itinéraire le plus court et le plus économique. Cela inclut :

- des billets d'avion en classe économique ;
- des frais raisonnables pour emballer, assurer, expédier et transporter les meubles et les effets personnels et du ménage dans un conteneur traditionnel de 6 mètres ;
- un excédent de bagages pouvant aller jusqu'à 20 kg par personne pour le candidat ou la candidate retenu-e et chaque membre de sa famille.

Indemnité d'installation : Un montant forfaitaire de 2 500 DTS sera versé dès la prise de fonction et à l'arrivée à Suva. Cela équivaut actuellement à 3 975 USD.

Hébergement provisoire et assistance : À leur arrivée à Suva, le candidat retenu et les personnes à sa charge peuvent disposer d'un hébergement provisoire dans un hôtel convenable ou dans tout autre logement meublé pour une durée de 6 jours ouvrables. Le candidat retenu peut bénéficier d'une assistance pour l'aider à s'installer à Suva. Cette aide inclura notamment la recherche d'un logement convenable à louer.

Privilèges et immunités : La rémunération du PROE est non imposable pour les personnes qui ne sont pas citoyennes ou résidentes des Fidji ; cela inclut l'importation en franchise d'effets personnels et ménagers détenus et utilisés par elles pendant moins de six mois, dans les 6 mois suivant la prise de fonction.

Indemnité de rapatriement : Le candidat ou la candidate retenu-e aura droit à une indemnité de rapatriement équivalant à deux semaines de salaire à la fin du contrat, sous réserve que le contrat n'ait pas été prolongé ou renouvelé.

POUR L'ENSEMBLE DU PERSONNEL RECRUTÉ À L'ÉTRANGER, LES CLAUSES SUIVANTES SONT D'APPLICATION :

Indemnité pour frais d'études : Les frais d'études ou de formation peuvent être remboursés sur présentation des reçus pour les enfants à charge, jusqu'à concurrence de 75 % des coûts réels, comme le prévoit la politique du PROE en matière d'allocations d'études. Cette indemnité s'élève actuellement à un montant maximum de 6 500 USD par an et par enfant à charge, avec un maximum de 19 500 USD par an et par famille de trois enfants ou plus, s'ils sont éligibles.

Vacances scolaires – Voyage : Il est prévu de prendre en charge un billet d'avion en classe économique par an, entre le lieu d'enseignement (partant du principe qu'il s'agisse du domicile connu) et Suva pour (i) chaque enfant à charge qui n'étudie pas aux Fidji ou (ii) pour le membre du personnel ou l'époux(se) qui souhaite rendre visite à ses enfants, à condition que le voyage n'ait pas lieu dans les six derniers mois précédant la date d'expiration du contrat.

Congé familial – Voyage : Des billets d'avion aller-retour en classe économique entre Suva et le domicile

reconnu, pour le membre du personnel et les personnes à charge après avoir effectué 18 mois de service, à condition qu'aucun voyage ne soit entrepris au cours des 12 derniers mois du contrat.

Aide au logement : Le personnel international pourra recevoir une aide au logement s'élevant à 75 % d'un loyer ordinaire aux Fidji pour un logement meublé de cadre expatrié. Le montant actuel est de 1 393 USD par mois. Cette aide sera revue annuellement et ajustée en fonction de l'évolution comparée du marché locatif local.

Aide en matière de sécurité : Les dépenses en matière de sécurité pourront faire l'objet d'un remboursement sur présentation des justificatifs requis et jusqu'à 1 000 USD par an, tel que stipulé dans la politique du PROE sur l'aide en matière de sécurité.

Congé annuel : 25 jours ouvrables par an (jusqu'à un cumul de 50 jours maximum).

Congés maladie : 30 jours ouvrables par an (jusqu'à un cumul de 90 jours maximum).

Autres congés : Des dispositions existent pour les congés de maternité ou de paternité, les congés pour raisons familiales et les congés spéciaux sans traitement.

Déplacements professionnels : Le PROE prend en charge les dépenses liées aux déplacements professionnels selon les dispositions prévues pour le personnel obligé de quitter Suva pour affaires.

Assurance-vie, en cas de décès accidentel et assurance-invalidité : L'ensemble des membres du personnel est couvert par la police d'assurance du PROE comprenant une assurance-vie, une assurance en cas de décès accidentel et une assurance-invalidité, valable 24 heures sur 24.

Frais médicaux : L'ensemble des membres du personnel du PROE et les personnes à leur charge bénéficient d'une prise en charge des frais médicaux, dentaires et optiques raisonnables, selon les conditions générales du plan du PROE pour la prise en charge des frais médicaux internes.

Retraite : Tous les employés sont tenus de cotiser à un fonds de pension de retraite reconnu. Un expatrié ou une expatriée recruté-e à l'étranger aura la possibilité de cotiser à un fonds de pension local ou de choisir un autre fonds (caisse d'assurance vieillesse) pour sa cotisation à la retraite. Le PROE versera le salaire de base minimum légal local au fonds désigné approuvé. Pour les Fidji, le taux est actuellement de 6%.

Formation et perfectionnement

Les possibilités d'apprentissage et de perfectionnement dépendent du processus d'amélioration des résultats personnels du PROE et des plans individuels en la matière.

Définitions :

Par « personne à charge », il faut entendre l'époux-se et les enfants financièrement à la charge d'un ou d'une salarié-e.

Par « enfant à charge », il faut entendre tout enfant de salarié-e qui n'est pas marié, est financièrement dépendant, est enfant légitime ou légalement adopté et qui :

- n'a pas encore atteint l'âge de 16 ans ; ou
- n'a pas encore atteint l'âge de 19 ans et est encore étudiant à temps plein dans une école secondaire ; ou

- n'a pas encore atteint l'âge de 25 ans et est inscrit comme étudiant à temps plein dans une université ou tout autre organisme de l'enseignement supérieur ; ou
- souffre d'incapacités d'ordre psychologique ou physique.

Le terme « Expatrié » désigne un membre du personnel recruté au niveau international, qui n'est pas citoyen ou résident permanent aux Fidji, et qui réside aux Fidji uniquement en raison de son emploi au PROE.

Égalité des chances : le PROE souscrit au principe de l'égalité des chances en matière d'emploi. Les hommes et les femmes sont également éligibles pour occuper tout poste au sein du PROE.

Généralités : la nomination au poste se fera selon les conditions générales du règlement du personnel du PROE, dont un exemplaire sera remis au ou à la candidat-e retenu-e.

E. RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

INDISPENSABLES : les candidatures doivent inclure :

1. Le formulaire de candidature dûment complété téléchargeable dans la rubrique « Carrières » de notre site internet (***vous devez remplir intégralement tous les champs demandés dans le formulaire, en particulier les déclarations indiquant que vous répondez aux critères ; ne faites PAS référence à votre CV. À défaut, votre candidature ne sera pas prise en considération***) ;
2. Un CV détaillé.

Les dossiers de candidature ne contenant pas le formulaire de candidature du PROE dûment rempli ni tous les documents requis ci-dessus ne seront pas pris en considération.

Envoi des candidatures :

- a) **PAR COURRIEL (OPTION PRIVILÉGIÉE)** : L'objet doit clairement porter la mention « **Candidature au poste de responsable de la communication, projet PEBACC+** ». Envoyez votre candidature à l'adresse recruitment@sprep.org
OU
- b) **PAR LA POSTE OU PAR FAX** : la candidature doit être adressée et envoyée à : Monsieur le Directeur général du PROE, B.P. 240 Apia ; ou au numéro de fax (685)20231 et portant clairement la mention « **Candidature au poste de responsable de la communication, projet PEBACC+** ».

Pour de plus amples renseignements sur le PROE et sur ses activités dans la région, veuillez consulter le site Web du PROE, www.sprep.org

Pour de plus amples informations, veuillez contacter Roger Warren par téléphone au (685) 21929 ext 325, ou par courriel à rogerw@sprep.org

Date limite de dépôt des candidatures : Vendredi 7 octobre 2022 : les candidatures reçues après cette date ne seront pas prises en considération.

Le PROE souscrit au principe de l'égalité des chances en matière d'emploi